

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 29 mai 2009

Service instructeur
Direction des Affaires Juridiques

N° CP-2009-8-1-1

Service consulté

COMMUNICATION

**Etat des travaux 2008 de la Commission Consultative des Services Publics
Locaux du Département du Haut-Rhin**

Résumé : La présente communication a pour objet de présenter les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics du Département du Haut-Rhin au cours de l'année 2008.

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les départements.

La CCSPL se réunit pour donner un avis préalable sur toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière. En outre, elle doit se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des dossiers, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, par les cocontractants des contrats de partenariat, et les bilans d'activités des services exploités en régie.

Présidée par le Président du Conseil Général, elle comprend des membres de l'Assemblée Départementale et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile : le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, l'Association Départementale du Tourisme, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Alsace Nature et l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Haut-Rhin (l'APALIB lui succèdera pour les prochaines réunions).

Au cours de l'année 2008, la CCSPL du Département du Haut-Rhin s'est réunie à deux reprises.

La réunion du 27 juin 2008 avait pour objet de consulter, pour avis, la Commission, sur le projet de lancement d'une délégation de service public (DSP) en vue de confier, sous la forme d'une concession, la réhabilitation et l'exploitation d'un local d'accueil touristique sur le site du Lac d'Alfeld.

La Commission s'est prononcée favorablement pour la réalisation de ce projet sous la forme d'une concession de service public. Après réception par la Commission de Délégation de Service Public, présidée par Monsieur Jean-Paul DIRINGER, de l'unique offre remise en vue de l'attribution de la DSP et, sur son avis, la Commission Permanente a déclaré la procédure infructueuse par délibération du 6 février 2009.

Les membres de la commission se sont à nouveau réunis le 19 décembre 2008 pour la réunion annuelle d'information de la CCSPL. Etait inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activité des trois services publics suivants :

- l'Abattoir Départemental de Cernay (exploité sous la forme d'un affermage),
- le réseau de télécommunications électroniques à haut débit (créé et géré par la Société Haut-Rhin Télécom sous la forme d'une concession de service public),
- l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR (constituée sous la forme d'une régie personnalisée à l'autonomie financière).

Le procès-verbal de la réunion annuelle de la CCSPL du 19 décembre 2008, faisant état de l'examen par la commission des dossiers qui lui ont été présentés, est joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de notre collectivité, réunie le 19 décembre 2008, joint au présent rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin



Compte rendu de la Réunion annuelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

19 décembre 2008

PRESENCE

Invités à participer à cette réunion par courrier du 2 décembre 2008, et informés de l'ordre du jour et du contenu des dossiers exposés, étaient présents :

- Mesdames Suzie BOBENRIETH (Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin) et Catherine MILLION-HUNCKLER (Association Départementale du Tourisme),
- Messieurs Charles BUTTNER (Président du Conseil Général), Rémy WITH (1^{er} Vice-Président du Conseil Général), Jean-Paul DIRINGER (Vice-Président du Conseil Général), Guy DAESSLE (Conseiller Général), Michel HABIB (Conseiller Général), Frédéric HILBERT (Conseiller Général),
- Messieurs Daniel REBERT (Vice-Président de l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Haut-Rhin), Fernand THUET (Président de l'Union Départementale des Associations Familiales), André HEIMBURGER (Directeur de l'ADAUHR), Michel de RUFFRAY (Pôle Administration et Moyens Généraux de l'ADAUHR),
- Messieurs Philippe WALTER, Yann THEPOT et René JUNKER, représentant les services du Département en charge des dossiers inscrits à l'ordre du jour et Monsieur Lionel ALFONSI en charge du secrétariat de la réunion.

PRESIDENCE DE LA REUNION

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, a présidé la réunion.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Ouverture de la réunion :

Monsieur BUTTNER ouvre la séance et propose l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

1- L'Abattoir départemental de Cernay

Présentation par Monsieur JUNKER du fonctionnement de l'abattoir en 2007 et d'un diaporama sur l'évolution 2008.

Madame BOBENRIETH exprime ses doutes quant au soi-disant non respect des normes sanitaires au sein de l'Abattoir départemental.

Monsieur WITH explique qu'au contraire les services vétérinaires sont très scrupuleux en France et l'Abattoir de Cernay a eu l'occasion, à plusieurs reprises d'investir, notamment pour répondre aux normes draconiennes.

Toujours au sujet du respect des normes sanitaires, Monsieur JUNKER renchérit en affirmant que le nouveau Directeur de l'Abattoir axe ses efforts sur la formation des personnels, bouchers de métiers, en professionnels accomplis de l'abattage. Enfin, Monsieur WITH explique les différences d'application des règles sanitaires entre l'Allemagne et la France, lesquelles, en ce qui concerne la France, demandent davantage de temps et de personnel, au détriment de la rentabilité.

Monsieur REBERT s'interroge sur le potentiel du marché de la viande sur le territoire haut-rhinois. Monsieur JUNKER répond que, après constatation, le marché haut-rhinois représente environ 900 tonnes/an. Monsieur WITH explique alors que l'abattoir de Cernay a été dimensionné pour traiter 1375 tonnes/an, selon une étude de marché réalisée préalablement à la construction de l'Abattoir. Par ailleurs, à cette époque, les engagements d'apports pris par les potentiels usagers de l'abattoir n'ont malheureusement pas tous été suivis d'effets.

Monsieur HEIMBURGER s'interroge sur l'existence d'un éventuel abattage clandestin concurrençant l'Abattoir départemental et s'il existe une frontière étanche entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Monsieur JUNKER explique que, pour fidéliser les usagers et leur apporter les mêmes services que ceux fournis par l'Abattoir de Holtzheim, le Conseil Général, lors du vote de son budget pour l'année 2009, a décidé d'acquérir et de mettre à disposition de l'abattoir de Cernay une bétailière de ramassage.

Il est également répondu que le Département ne peut pas empêcher les éleveurs haut-rhinois qui en ont pris l'habitude, de continuer à recourir aux autres lieux d'abattage (Bas-Rhin, Allemagne, Vosges).

Monsieur WITH précise que l'inexistence de territoire exclusif d'abattage permet aussi à l'abattoir de Cernay de drainer des usagers francs-comtois (notamment depuis la fermeture de l'Abattoir de Voujeaucourt).

Madame MILLION-HUNCKLER informe la Commission que le représentant de l'Association des fermes auberges du Haut-Rhin est très satisfait des services de l'Abattoir de Cernay, particulièrement depuis la mise en service de la camionnette frigorifique permettant le retour des produits issus de l'abattage dans de bonnes conditions sanitaires.

2- L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

Avec l'appui d'un diaporama projeté aux membres de la Commission, Messieurs André HEIMBURGER et Yann THEPOT ont présenté l'organigramme et les 5 métiers principaux de l'ADAUHR, les 3 types de missions exercées par l'Agence et son évolution depuis 2005 (rapprochement volontaire de l'ADAUHR et du Département, réunions régulières entre les deux institutions, etc.)

Madame BOBENRIETH questionne Monsieur HEIMBURGER sur l'effectif et l'équilibre budgétaire de l'ADAUHR. Monsieur de RUFROY répond que l'effectif actuel est de 42 personnes, soit 40,1 emplois en équivalents temps-plein. Monsieur HEIMBURGER évoque le recrutement de deux personnes supplémentaires, chargé du système d'information géographique, en 2009.

Monsieur HEIMBURGER précise que le budget de l'ADAUHR doit être effectivement équilibré et que la gestion du personnel a été rationalisée suite à des départs, pour permettre, à effectif constant, d'appréhender l'évolution de la répartition des missions de l'ADAUHR relevant du secteur non marchand de celles relevant du secteur marchand (cette répartition devrait atteindre les 70/30 % en 2009).

Monsieur THEPOT donne des exemples de missions de l'ADAUHR sur le secteur non marchand (assistance au secteur public au titre de l'assistance que les départements apportent aux communes pour l'exercice de leurs compétences) et sur le secteur marchand (réalisation de documents d'urbanisme et assistance à maîtrise d'ouvrage de clients publics).

3- Le réseau de télécommunications électroniques à haut débit

Monsieur WALTER procède à une présentation succincte du rapport d'activités de 2007 et informe des avancées du dossier au cours de l'année 2008.

Madame BOBENRIETH fait part de l'insatisfaction de plusieurs usagers et lit l'un des courriers dont l'association UFC Que Choisir a été destinataire. Il y est fait mention d'un coût total de 150 €/mois pour profiter de toutes les options proposées.

Monsieur le Président BUTTNER répond que ce n'est pas le Département qui commercialise les offres Internet. Monsieur WALTER explique que le Département a toutefois tenu à inciter l'opérateur NUMEO à revoir ses tarifs à la baisse. Aujourd'hui, NUMEO propose une offre Internet à 2 Mégabits/seconde à 35,90 €/mois, qui se situe dans la moyenne des tarifs constatés sur les autres plaques départementales. Ce tarif est par ailleurs conforme aux recommandations du rapport Besson « France Numérique 2012 ».

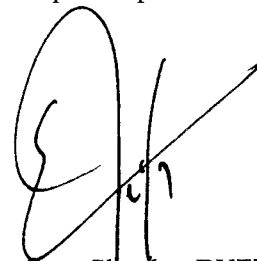
Madame BOBENRIETH fait part des critiques concernant la technologie wi-max. Monsieur le Président et Monsieur WITH rappellent que le wi-max n'est pas parfait mais, qu'à défaut d'une autre technologie économiquement envisageable, celle-ci a le mérite d'exister, surtout sur des territoires d'un faible potentiel commercial que les opérateurs classiques délaissent. Monsieur HABIB explique la plus-value de l'initiative du Département apportée sur les territoires.

Monsieur HABIB demande à Monsieur WALTER l'état d'avancement exact du dossier « wi-max ». Il est répondu que le réseau est déployé et que la commercialisation est désormais ouverte. Monsieur HABIB demande si le plan de communication a été suffisant. Monsieur WALTER indique que le Département a insisté sur les efforts de communication que l'exploitant du réseau devait mettre en œuvre et que le numéro de février 2009 de « Haut-Rhin Magazine » abordera le dossier.

CLOTURE DE LA REUNION

Monsieur le Président remercie les membres de la CCSPL de leur participation.

Le 4 février 2009,



Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général et
Président de la CCSPL